



## Assurance vie mixte "Contrat Multiajustable UAP"

Par **MORPDC**, le **31/07/2024** à **18:47**

Bonjour, je fais suite à un 1er post par captaindj, le 16/05/2015 à 09:09 faisant état d'un contrat d'assurance vie mixte UAP/AXA. Depuis le rachat par AXA, les conditions initiales du contrat ne sont pas respectées et aucune revalorisation n'a été effectuée depuis le rachat. Je me retrouve dans les échanges effectués entre captaindj (en 2015), marych28 (en 2016) melametrapa (en 2018)... également, j'ai eu connaissance d'un article très intéressant dans l'Express de Frédéric JIQUEL "Assurance vie : halte au massacre des vieux contrats !". Nous concernant, nous avons signé un contrat Multi-prévoyance Option Décès-Vie sur 2 têtes en date du 17/10/1996 UAP ; en support l'étude établie en date du 18/10/1996 "LES MONTANTS DE CES GARANTIES SERONT REVALORISES ANNUELLEMENT. SI L'ON FAIT L'HYPOTHESE D'UNE REVALORISATION DE 4,00% PAR AN, VOUS BENECIEREZ DANS 35 ANS, AU TERME DE CE CONTRAT, D'UN CAPITAL DE 379 432 F (CAPITAL VERSE SI LA GARANTIE DECES N'A PAS JOUE AVANT LE TERME)". J'ai également une édition avec une étude sur une tête indiquant un capital au terme conséquent. Nous avons mis en place ce contrat pour notre retraite. Le terme est en 10/2031. En 1999, le contrat bascule sur AXA et le taux de revalorisation du contrat bascule également pour ne plus évoluer depuis 2017. Plusieurs mails aux services d'AXA et pour finir passage devant un médiateur Assurances. Aucune prise en compte du taux d'intérêt minimum de 3,50 % établi lors de la tarification du contrat. Alors que dans le document CONDITIONS GENERALE Multi-Prévoyance (07/96), il est indiqué la revalorisation par incorporation de participations aux excédents d'UAP-Vie (La part des résultats affectés à la catégorie est versée chaque année dans une provision pour participation aux excédents. Sur cette provision seront prélevées chaque 1er janvier les sommes nécessaires à la revalorisation des garanties des contrats en cours), la réponse à la non revalorisation est : "comme vous avez pu le constater, la détérioration des conditions économiques et les résultats enregistrés sur cette catégorie de contrats ne nous ont pas

permis d'alimenter le fonds de revalorisation... 2016 au taux de 0,20%). A aujourd'hui, le capital au terme inchangé depuis 2016 est de 16841 € (57844 € à la signature du contrat !). Le taux des taxes et prélèvements est passé de 2 à 17,20 % ! J'ai fait un tableau Excel, ce contrat qui devait nous assurer un complément de retraite nous coûtera à son terme 28517 €. Merci de revenir vers moi si vous avez eu ou connaissez une situation similaire car nous envisageons une procédure judiciaire.